HF3226
.A314

1969 Pt.2

L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE AU CANADA

LE MILIEU CANADIEN

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA

DEPARTMENT OF INDUSTRY
TRADE & COMMERCE
LIBRARY
APR 11 1974
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE AU CANADA

LE MILIEU CANADIEN

Préparé par la
Division des demandes de renseignements industriels et commerciaux
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa

AVANT-PROPOS

Cette brochure n'est qu'une très brève introduction au sujet de l'exercice d'un commerce au Canada, et sera en fait le premier chapitre d'une série intitulée *L'exploitation d'une entreprise au Canada*, éditée par le ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa.

La série en question vise principalement à donner un aperçu des lois et règlements fondamentaux qui régissent la gestion d'une entreprise au Canada. Comme il s'agit d'une documentation qu'il faut sans cesse remettre à jour, chaque brochure est présentée séparément sous l'un des titres suivants:

Modes d'organisation commerciale

Régime douanier du Canada

Impôts sur le revenu, les entreprises, la propriété foncière

Taxes de vente, d'accise, d'achat

Législation ouvrière

Normes de construction et du matériel

Mesures fédérales de stimulation de l'industrie

Brevets, droits d'auteur et marques de commerce

Préférences douanières accordées aux produits canadiens à l'étranger

On peut également se procurer la brochure intitulée:
Le financement des industries canadiennes.

TABLE DES MATIÈRES

L'exercice d'un commerce A-4
Licences de fabrication et placements étrangers A-4
La portée des impôts A-5
La portée des droits de douane A-6
Le financement A-6
L'immigration A-7
Assistance à l'industrie A-7
- Aide fédérale A-8
- Aide provinciale A-8
- Aide municipale A-9
- Services divers A-9

Renseignements complémentaires A-9
Appendice I: Bureaux de l'immigration canadienne outre-mer .. A-10
Appendice II: Service du commerce extérieur à l'étranger A-13
Appendice III: Bureaux d'expansion industrielle des provinces A-18
Appendice IV: Banques à charte du Canada A-22
Appendice V: Bureaux d'expansion industrielle des compagnies ferroviaires A-23

Révisé en septembre 1969.

L'EXERCICE D'UN COMMERCE

On peut dire, en général, qu'il n'existe pas au Canada de lois qui défendent expressément aux hommes d'affaires étrangers de créer et d'exploiter des entreprises commerciales, pas plus qu'il n'existe de décrets-lois fondamentaux limitant l'activité des sociétés étrangères ou de leurs administrateurs. Un non-résident est libre de faire toute sorte de placement permis par la loi à quelques petites exceptions près: le cabotage, l'aviation commerciale, certaines pêches commerciales, la radio-diffusion, et quelques professions libérales.

La réglementation du commerce et de l'industrie s'applique à tous, sans considération de nationalité. Les investissements directs des non-résidents ne sont assujettis à aucun régime particulier et nulle surveillance n'entrave le développement d'une maison étrangère qui existe déjà. La réglementation visant certains commerces touche aussi bien les entreprises canadiennes qu'étrangères.

On ne demande pas aux sociétés étrangères exerçant une activité au Canada d'être constituées suivant les lois du pays, ni d'avoir leur siège social sur place ni d'employer des citoyens canadiens. Sans être tenues d'employer un personnel canadien, les maisons étrangères ont d'ailleurs constaté qu'un tel effectif possédait des connaissances du marché local difficiles à obtenir autrement.

Cependant, une société étrangère doit se faire enregistrer ou obtenir une licence dans la province où elle compte mener ses affaires. Elle doit, habituellement, déposer la procuration donnant pouvoir à un résident dans ladite province de s'occuper des contrats et d'accepter les assignations en justice pour toutes poursuites et procédures intentées par la compagnie ou contre elle sur le territoire de la province. En outre, les maisons étrangères exerçant leur activité au Canada doivent respecter les lois et règlements qui s'appliquent en général ou en particulier à l'exploitation de leur entreprise. Les règlements sur l'importation, la documentation, les livres comptables, les licences commerciales, etc., visent au même titre les succursales, filiales, et maisons canadiennes.

On peut constituer une société anonyme en vertu des lois fédérales ou provinciales. Quand une maison étrangère organise une filiale en société anonyme et que cette opération se fait au niveau fédéral, le siège social doit être au Canada. Par ailleurs, si l'opération s'effectue au niveau provincial, le siège social doit normalement se trouver dans la province en cause.

Bien que la loi au Canada n'impose aucune participation canadienne obligatoire aux entreprises étrangères, des avantages fiscaux sont accordés aux manufacturiers et aux entreprises incorporant une certaine proportion d'intérêts canadiens. Ces mesures n'ont aucun caractère réglementaire et ne servent nullement à surveiller la participation étrangère au marché canadien. Puisqu'on les considère surtout comme des stimulants, un exposé de ces mesures est contenu dans le fascicule de cette série intitulé *Mesures fédérales de stimulation de l'industrie.*

LICENCES DE FABRICATION ET PLACEMENTS ÉTRANGERS

L'apport de capitaux étrangers a toujours été considéré comme utile au développement économique du Canada et à son expansion industrielle. Aussi les placements de fonds étrangers au moyen de licences de fabrication entre industriels étrangers et canadiens sont-ils fort estimés.

Le gouvernement fédéral, de concert avec les dix gouvernements provinciaux du pays, favorise les prises de contact entre hommes d'affaires de l'extérieur et ceux du Canada afin qu'ils puissent déterminer si les conditions offertes peuvent être profitables de part et d'autre. Beaucoup de maisons non-résidantes ne peuvent établir une usine au Canada pour plusieurs raisons. Dans ces cas, il est avantageux de se servir des moyens de fabrication et de distribution canadiens afin de s'assurer l'optimum du marché croissant. Deux sociétés intéressées y parviennent en signant un contrat qui cède à la maison canadienne l'exclusivité d'une licence au Canada et qui lui offre l'aide technique nécessaire ainsi que la protection d'un brevet. Dans certains cas, une société étrangère préfère fabriquer ses produits au Canada par l'entremise d'un fabricant canadien, avec lequel elle a conclu un accord, puis distribuer et vendre ses produits

au Canada par ses propres moyens ou par d'autres à sa convenance. Dans les deux cas, des bénéfices attrayants peuvent en résulter avec un minimum de placements de fonds par l'industriel étranger.

Les fabricants étrangers qui désirent que leurs produits soient fabriqués au Canada, en vertu d'une licence ou autre entente, doivent présenter leur demande au bureau du délégué commercial le plus proche ou à la Division des renseignements industriels et commerciaux, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa. Ils doivent fournir les détails sur la nature de l'article en question, son acceptabilité commerciale et le mode de financement désiré. Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce communiquera directement avec les fabricants canadiens ou fera de la publicité dans tout le pays grâce au *Bulletin de produits nouveaux*. Dans de telles circonstances, il importe de faire protéger l'article à l'aide d'un brevet. S'il n'y a pas de brevet, les fabricants canadiens ne sont pas intéressés à l'offre puisqu'ils n'ont aucune protection contre ceux qui peuvent fabriquer l'article, soit en le copiant directement, soit en ayant recours à la documentation étrangère sur les brevets pour obtenir les renseignements nécessaires sur la production de l'article au Canada.

Le marché canadien accueille favorablement les participations étrangères qui se font par cession de licence, par contrat avec des maisons existant déjà sur place ou par l'établissement de succursales. Les avantages offerts pour faciliter les placements directs de l'étranger confirment le fait. Il n'existe pas de restrictions sur les virements de capitaux à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Les banques, les sociétés et les particuliers sont libres de traiter en espèces étrangères, de les posséder et d'effectuer leurs paiements dans la monnaie de leur choix. Un investisseur peut, à son gré, liquider ses affaires au Canada et en transférer le montant à l'extérieur dans la monnaie voulue. Durant la vie de l'entreprise les placements, profits, dividendes et redevances peuvent être réglés à volonté.

LA PORTÉE DES IMPÔTS

La Loi de l'impôt sur le revenu frappe les non-résidents si l'on juge qu'ils "font des affaires au Canada". La définition de "faire des affaires" dans ce pays, en ce qui concerne les particuliers ou les sociétés non-résidantes, se trouve à l'article 139(7) de la Loi et, en conséquence, les profits résultant de ces affaires sont assujettis à l'impôt sur le revenu au Canada. L'application de la présente loi aux non-résidents fait l'objet d'accords fiscaux d'ordre général entre le Canada et les pays suivants: l'Australie, la Grande-Bretagne, le Danemark, la république fédérale d'Allemagne, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, la république d'Afrique du Sud, la Trinité et Tobago, et les États-Unis d'Amérique. Les propriétaires d'entreprises de ces pays ne sont pas normalement assujettis à l'impôt sur le revenu au Canada, à moins qu'ils n'y possèdent "un établissement permanent" ou qu'ils n'y fassent affaires par l'entremise d'une filiale canadienne.

Qu'une entreprise au Canada se présente sous la forme d'une société (en vertu de la loi au Canada), d'une filiale de la maison mère, ou d'une succursale (non constituée en société distincte au Canada) d'une maison étrangère, elle est tenue à l'enregistrement ou à l'obtention des licences d'affaires tout comme une société canadienne, ce qu'elle est de fait, et elle paie l'impôt sur le revenu au taux courant pour les sociétés, plus l'impôt de retenue sur les dividendes versés à la maison mère dans un pays étranger.

Les transactions commerciales par l'entremise d'agents industriels, de distributeurs ou d'autres personnes qui détiennent les droits d'achat et de vente en leur nom, n'assujettissent pas un propriétaire d'entreprise étranger à l'impôt sur le revenu canadien, et lesdites opérations ne l'obligent pas à l'enregistrement d'une société étrangère en vertu de la loi provinciale. Celle-ci, dans la majorité des cas, n'exige pas que les vendeurs non-résidants s'inscrivent. Cependant, si ces vendeurs appartiennent à des pays ne possédant pas d'accords fiscaux avec le Canada, leurs revenus au Canada seraient assujettis à l'impôt. Par ailleurs, les ventes effectuées uniquement par correspondance entre les industriels étrangers et leurs clients canadiens, on n'appelle pas cela "faire des affaires" au Canada, et elles ne donnent pas lieu à l'impôt sur le revenu.

On trouve d'autres détails sur l'impôt au Canada dans les fascicules intitulés *Taxes de vente, d'accise, d'achat* et *Impôts sur le revenu, les entreprises, la propriété foncière.*

LA PORTÉE DES DROITS DE DOUANE

La fondation d'une nouvelle industrie ou l'expansion d'installations existantes nécessitent souvent l'importation de machines, d'outillage et d'autres articles. Ces importations sont assujetties à la législation canadienne sur les douanes. Il n'existe pas de concessions douanières, d'exemptions ou de remboursements applicables du fait qu'une société s'établit ou se développe dans ce pays. Toutefois, certains articles du tarif permettent l'entrée de machines et d'éléments de production à des taux préférentiels, ou sous bénéfice du drawback quand on destine ces articles à un usage particulier.

La valeur déclarée de la marchandise est aussi de première importance car les droits douaniers sont perçus d'après cette déclaration. Le matériel et les pièces composantes importés pour la fabrication au Canada sont évalués à des prix comparables aux cours du marché d'origine. Quand les articles importés sont simplement destinés au montage sur place, l'économie réalisée sur leurs estimations n'est pas grande, mais elle peut le devenir quand on incorpore aussi du matériel canadien en quantité suffisante dans la fabrication du produit au Canada.

Qu'ils soient neufs ou usagés, les machines et le matériel importés sont frappés des mêmes droits de douane, sauf que la valeur déclarée est moins élevée pour un outillage d'occasion. On permet aux immigrants d'importer en franchise l'équipement personnel, nécessaire à leur travail.

Les échantillons sont assujettis aux droits de douane et aux taxes courantes, sauf s'ils accompagnent un vendeur étranger de passage et, sans être vendus, servent à prendre des commandes. On exige que l'importateur ou le vendeur dépose une caution égale aux droits douaniers et aux taxes qui sont payables en général sur les marchandises en question. Ce montant est remboursé lors de l'exportation, qui doit s'effectuer dans les six mois, et les échantillons sont soumis à l'inspection des autorités douanières. Les échantillons importés aux fins de démonstrations doivent ressortir du pays dans les soixante jours. Les échantillons, ayant une valeur commerciale, expédiés au Canada par la poste sont frappés de droits de douane tout comme des envois commerciaux.

On trouve des renseignements complémentaires à ce sujet dans le fascicule de la présente série intitulé *Régime douanier du Canada.*

LE FINANCEMENT

Les facilités de financement des entreprises au Canada ont progressé au même rythme que l'expansion industrielle et économique. Les services des institutions financières au Canada sont variés et souples, qu'il s'agisse de capital d'exploitation ou de placements à long terme.

Les huit banques commerciales à charte du Canada fournissent surtout des fonds à court et moyen termes aux entreprises industrielles et commerciales. En général, on accorde des prêts bancaires pour le capital de roulement. À part les banques commerciales, il existe un nombre croissant d'autres institutions de financement. Les sociétés de prêts, d'assurances, de fiducie, d'hypothèques, y compris des institutions privées, créées spécialement pour aider l'expansion industrielle, répondent de plus en plus aux besoins de prêts à long terme et de fonds nécessaires à l'acquisition d'actions dans les nouvelles entreprises industrielles et commerciales et dans celles qui existent déjà.

À l'ordinaire, le gouvernement fédéral n'offre pas d'aide financière aux industries nouvelles ou déjà existantes. Cependant, il est disposé à le faire en prêtant le capital nécessaire, à terme et conditions raisonnables, quand le financement requis n'est pas disponible par d'autres moyens. La Banque d'expansion industrielle, un organisme du gouvernement fédéral, peut aider financièrement les entreprises canadiennes à se développer et à se moderniser. D'habitude, elle prête à terme

aux fins d'achats de terrains et d'immeubles, ou aux fins d'acquisition de machines et d'équipement. Le siège social de la Banque d'expansion industrielle se trouve au numéro 901, place Victoria, à Montréal (Québec); il y a des bureaux régionaux dans tout le pays.

La plupart des gouvernements provinciaux ont créé des organismes pour aider le financement de projets industriels et commerciaux que l'on estime profitables à l'économie provinciale. De l'aide financière peut être accordée, de différentes façons, par l'entremise de ces organismes, pour le développement d'installations existantes ou pour la fondation d'une nouvelle entreprise.

Un exposé plus complet des facilités financières fournies par le gouvernement et par l'entreprise privée se trouve dans la brochure *Le financement des industries canadiennes* que l'on peut obtenir au ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa.

L'IMMIGRATION

En vertu des lois sur l'immigration au Canada, on admet des immigrants du monde entier sans tenir compte de leur race et religion, ni de leur nationalité. Les immigrants permanents sont les bienvenus surtout s'ils possèdent les connaissances et le capital nécessaires pour s'installer à leur compte, fonder des entreprises ou s'adonner à l'agriculture; on leur demande de répondre aux conditions normalement requises par l'Immigration canadienne concernant leur santé, bonne conduite, etc. Avant de prendre les dispositions finales relatives à un voyage au Canada, l'homme d'affaires doit tout d'abord se renseigner sur les formalités à remplir et les examens exigés dans certains cas, en communiquant avec le Bureau d'immigration canadienne le plus proche, à l'adresse indiquée à l'appendice I. Les personnes qui ne sont pas sûres de l'adresse du Bureau d'immigration le plus proche peuvent envoyer leur demande à la Division de l'immigration canadienne, Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, Ottawa, Canada, qui se chargera de la transmettre à qui de droit.

Le Canada accepte les hommes d'affaires sérieux qui cherchent à venir dans le pays à titre temporaire ou pour traiter avec des hommes d'affaires canadiens. Bien que les formalités soient réduites au plus strict minimum, des visas peuvent être requis et, là encore, les demandes doivent être envoyées bien avant la visite prévue, comme il est indiqué plus haut.

Il y a cependant certaines formalités à suivre au sujet de l'entrée d'ouvriers non-immigrants, qu'ils soient seuls ou en groupes. Des sociétés qui comptent opérer au Canada pour une courte période seulement ou qui entreprennent un seul projet trouvent préférable d'amener leurs équipes ou tout au moins leur personnel de base. L'admission de ces ouvriers non-immigrants est assujettie à une autorisation préalable dans tous les cas. Qu'ils soient des particuliers ou des groupes, ils doivent, avant le voyage, soumettre leur demande au Chef, Section de l'admission, Direction des services intérieurs, Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, à Ottawa. La demande d'admission doit être accompagnée de renseignements sur la nature du projet, l'effectif qui désire entrer au Canada, et le nombre d'années au service de la société en question, les fonctions à remplir, la date d'arrivée et le port d'entrée au Canada, ainsi que la durée du séjour. Il est particulièrement important de donner tous les détails requis concernant les personnes qui ne possèdent pas la nationalité de leur pays de résidence et de fournir, à l'appui, preuve de leur réadmissibilité dans ledit pays.

ASSISTANCE À L'INDUSTRIE

L'importance de l'industrialisation pour l'expansion économique du Canada est reconnue aux trois échelons gouvernementaux: fédéral, provincial et municipal. Afin de stimuler la création de nouvelles industries et d'encourager l'expansion des affaires dans plusieurs régions du Canada, les trois genres de gouvernements ont des organismes spéciaux qui aident et conseillent l'homme d'affaires. Les banques, les compagnies d'élec-

tricité, les compagnies de chemin de fer et d'autres sociétés privées s'occupent aussi de pousser l'expansion industrielle et forment un réseau aux services compétents veillant à résoudre les problèmes de l'industriel.

AIDE FÉDÉRALE

Le gouvernement fédéral offre son concours, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, aux fabricants qui désirent sérieusement opérer au Canada.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce est le centre de l'aide gouvernementale aux entreprises de fabrication et de transformation en raison de ses services et de ses rapports avec tous les autres ministères et organismes aux niveaux fédéral et provincial.

Parmi les nombreux services offerts par le ministère de l'Industrie et du Commerce en coopération avec les représentants commerciaux du Canada à l'étranger, les suivants sont probablement les plus importants:

- Renseignements pour établir une usine ou pour trouver des fournisseurs.
- Données statistiques et état du marché concernant la production canadienne, les importations et les exportations.
- Renseignements particuliers sur l'importation de certains produits groupés d'ordinaire sous des rubriques générales.
- Lettres de présentation à des maisons canadiennes, cherchant à fabriquer de nouveaux produits, en vertu d'une licence, d'un contrat ou de toute autre entente.
- Avis et conseils sur les lois, règlements et autres sujets ayant trait à l'établissement et à l'exploitation d'une entreprise au Canada.
- Publication d'offres de licences de productions étrangères.
- Lettres de présentation à des associations, aux organismes gouvernementaux, aux autorités provinciales et aux commissaires à l'industrie des municipalités.
- Sources des données spécialisées et techniques.

En résumé, le ministère de l'Industrie et du Commerce est prêt, avec les moyens voulus, à fournir les données essentielles, les renseignements, conseils et présentations qui, autrement, exigeraient de multiples recherches. Le délégué commercial et le ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa vous invitent à demander des renseignements. La liste d'adresses du Service du commerce extérieur à l'étranger figure à l'appendice II.

AIDE PROVINCIALE

Les dix gouvernements provinciaux du Canada ont un rôle vital et important dans l'encouragement de l'expansion industrielle du pays. Comme chaque province peut concentrer ses efforts sur une région géographique donnée, elle peut fournir des données détaillées et des directives que les hommes d'affaires intéressés ne pourraient peut-être pas obtenir autrement.

Chaque province a créé un ministère ou un organisme pour exercer ce travail spécialisé. Ces bureaux peuvent vous donner des renseignements et des conseils ayant trait à votre projet ou à votre problème particulier. Par exemple, des rapports détaillés peuvent être préparés sur les questions suivantes: sources des matières premières, coût de l'énergie et du combustible, disponibilité de la main-d'oeuvre, heures de travail et taux des salaires, ressources hydrauliques et systèmes d'égouts, services de transport et possibilités du marché pour votre produit. Dans la majorité des cas, on peut faire les arrangements pour visiter les emplacements choisis, les terrains industriels, et les usines à vendre ou à louer.

Pour aider les maisons canadiennes qui recherchent l'occasion d'une licence de production étrangère, et les hommes d'affaires de l'extérieur qui désirent s'occuper de fabrication ou placer des fonds au Canada, les provinces ont ouvert des bureaux ou envoyé des représentants dans plusieurs des plus grandes villes des États-Unis et de l'Europe.

Outre leurs services d'assistance et d'information préliminaires, plusieurs provinces ont créé des organismes ou promulgué des

lois qui leur permettent d'offrir de l'aide financière sous diverses formes pour le développement d'industries existantes ou pour l'établissement d'une nouvelle entreprise.

Les gouvernements provinciaux, parfaitement au courant de leurs ressources et de leurs avantages, ne demandent qu'à vous introduire dans leurs marchés et vous faire profiter de leurs avantages respectifs; ils vous donneront aussi toute l'aide dont vous pouvez avoir besoin pour la mise sur pied d'une entreprise au Canada. Les adresses des bureaux provinciaux s'occupant d'expansion industrielle figurent à l'appendice III.

AIDE MUNICIPALE

Dans la plupart des cas, le choix d'un emplacement entraîne le choix d'une municipalité. La majorité des municipalités au Canada s'occupent activement d'attirer de nouvelles industries dans leur région et d'aider les sociétés existantes dans leurs projets de développement. Plusieurs villes et cités ont nommé des représentants spéciaux ou des délégués pour s'occuper d'expansion industrielle, y compris la planification industrielle et une publicité énergique pour les avantages qu'elles offrent. La plupart des centres et municipalités ont des relevés détaillés de leurs ressources industrielles: l'électricité et ses tarifs, l'eau courante, les égouts, la voirie, les terrains industriels, les terrains d'exploitation disponibles, etc.

Certaines municipalités, de leur propre initiative ou par l'entremise de groupements municipaux privés, peuvent aider par exemple en faisant construire des immeubles locatifs ou en prenant des dispositions pour que ces locaux soient construits sur demande.

Comme il existe au Canada un grand nombre de municipalités et de villes avec des ressources aussi bonnes les unes que les autres, et vu leur étroite collaboration avec leurs gouvernements provinciaux respectifs, on conseille aux hommes d'affaires de consulter les organismes provinciaux d'expansion industrielle afin de décider du centre le plus approprié à leurs besoins.

SERVICES DIVERS

Tout exposé du concours prêté à l'industrie serait incomplet si l'on n'indiquait pas les sources d'aide et de renseignements autres que les gouvernements. Ces organismes sont nombreux et variés; il est donc impossible d'en fournir tous les détails dans une publication de ce genre.

Les organismes publics et privés qui s'occupent de développement industriel au Canada comprennent les banques à charte, les compagnies d'électricité, les compagnies de chemin de fer, les associations d'entrepreneurs dans certaines industries de fabrication, des organisations de recherches privées et les experts-conseils en affaires. Étant donné que leur spécialité est de s'occuper de la fondation et du développement d'industries secondaires, ces organisations complètent la tâche des gouvernements fédéraux et provinciaux. Plusieurs ont des représentants permanents dans les régions industrielles d'importance à l'étranger.

En conclusion, et vu la brièveté de ce rappel des services spécialement rendus à l'industrie, on doit souligner que chacune de ces organisations exerce des fonctions importantes et nécessaires à un effort concerté pour le développement de l'industrie nationale.

Les adresses des banques à charte figurent à l'appendice IV, et celles des compagnies ferroviaires à l'appendice V.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs des sujets auxquels on se réfère dans ce fascicule — taxes, droits douaniers et financement — sont expliqués plus en détail dans d'autres fascicules dans la série que vous pouvez avoir en vous adressant au ministère de l'Industrie et du Commerce, à Ottawa, ou au délégué commercial canadien dans votre région.

APPENDICE I

BUREAUX DE L'IMMIGRATION CANADIENNE OUTRE-MER

Pays, nom et adresse

ALLEMAGNE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Hohenzollernring 60-62
C.P. 270 423
5 Cologne 10

Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
Schillerstrasse 47-49
2 Hambourg 50

Attaché à l'immigration
Consulat du Canada
Koenigstrasse 20
7000 Stuttgart 1

ARGENTINE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Suipacha 1111
Casilla de Correo 1598
Buenos Aires

AUSTRALIE
Attaché à l'immigration canadienne
4e étage, Penfold House
88, rue Pitt
Sydney 2000
Nouvelle-Galles du Sud

AUTRICHE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Dr. Karl Luegerring 10
A-1010 Vienne

DANEMARK
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Osterbrogade 43
2100 Copenhague O

ÉGYPTE, RÉPUBLIQUE ARABE D'
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
6 Sharia Mohamed Fahmi el Sayed
Garden City
Le Caire

Pays, nom et adresse

ESPAGNE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Edificio Goya — Apartado 207
Nunez de Balboa 35
Madrid

ÉTATS-UNIS
Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
680 Fifth Avenue
New York, N.Y. 10019

Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
310 South Michigan Avenue
Suite 2000
Chicago, Ill. 60604

Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
1 Maritime Plaza, 11e étage
Golden Gateway Center
San Francisco, Calif. 94111

FRANCE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
4, rue Ventradour
Paris CEDEX 01, 75042

Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
15, Allée de Chartres
Bordeaux CEDEX, 33080

Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
24, avenue du Prado
Marseilles, 13006

GRANDE-BRETAGNE
Attaché à l'immigration
Haut Commissariat du Canada
38 Grosvenor Street
Londres W1X OAA, Angleterre

Attaché à l'immigration canadienne
Gateway House
Piccadilly South
Manchester 1, M1, 2GJ, Angleterre

APPENDICE I (*Suite*)

Pays, nom et adresse

Attaché à l'immigration canadienne
150 New Street
Birmingham B2 4PR, Angleterre

Attaché à l'immigration canadienne
Fleming House
134 Renfrew Street
Glasgow G3 6SY, Écosse

Attaché à l'immigration canadienne
22 North Street
Belfast BT1, 1LA, Irlande du Nord

GRÈCE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
4, rue Ioannou Ghennadiou
Athènes 140

HONG KONG
Attaché à l'immigration canadienne
Asian House, 14e étage
1 Hennessy Road
C.P. 20264
Victoria

HONGRIE
Attaché à l'immigration
Consulat du Canada
V. Harmincad utca 6
Budapest V

INDE
Attaché à l'immigration
Haut Commissariat du Canada
Shanti Path, Chanakyapuri
P.O. Box 5209
New Delhi

IRLANDE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Central Hotel Chambers
7-9 Dame Court
Dublin 2

ISRAËL
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
218, rue Hayarkon
Tel Aviv

ITALIE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Via Zara 30
00198 Rome

Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
Via Vittor Pisani 19
20124 Milan

JAMAÏQUE
Attaché à l'immigration
Haut Commissariat du Canada
Édifice Imperial Life, 3e étage
60 Knutsford Boulevard
P.O. Box 343
Kingston 5

JAPON
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
5-25 Akasaka 8-Chome, Minato-Ku
Tokyo 107

LIBAN
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Rue Hamra, Centre Sabbag
C.P. 6864
Beyrouth

PAKISTAN
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
C.P. 1042
Diplomatic Enclave
Ramna 5
Islamabad

PAYS-BAS
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Groot Hertogennelaan 8, 7e étage
La Haye

PHILIPPINES
Attaché à l'immigration
Consulat général du Canada
Édifice PAL, avenue Ayala
C.P. 901
Makati, Rizal

PORTUGAL
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Praca Marques de Pombal 14
5e étage
Lisbonne

APPENDICE I (*Suite*)

Pays, nom et adresse

SUÈDE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Narvavagen 7 11
11460 Stockholm

SUISSE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Helvetia-Vie
Belpstrasse II
3007 Berne

Pays, nom et adresse

TRINITÉ ET TOBAGO
Attaché à l'immigration
Haut Commissariat du Canada
Edifice Furness, 3e étage
Independence Square
C.P. 563
Port of Spain

YOUGOSLAVIE
Attaché à l'immigration
Ambassade du Canada
Proleterskih Brigada 58
Belgrade

APPENDICE II

SERVICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER

Pays, nom et adresse

AFRIQUE DU SUD
Délégué commercial du Canada
C.P. 61619 Marshalltown
78 Fox Street
Johannesburg

Délégué commercial du Canada
C.P. 683
African Life Centre, 13th Floor
St. George's Street
Le Cap

ALGÉRIE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
C.P. 225
Grande Poste
Alger

ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'
Ministre-Conseiller (affaires commerciales)
Ambassade du Canada
Friedrich-Wilhelmstrasse 18
53 Bonn

Consul général et premier délégué commercial
Consulat général du Canada
Immermannstr. 3
4 Düsseldorf

Consul général
Consulat général du Canada
Esplanade 41-47
2000 Hambourg 36

ARGENTINE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Casilla de Correo 3898
Suipacha 1111
Buenos Aires

AUSTRALIE
Conseiller commercial du Canada
C.P. 3952, Hôtel des postes
A.M.P. Building, 21st Floor
Circular Quay
Sydney

Pays, nom et adresse

Conseiller commercial du Canada
Princes Gate East Tower, 17th Floor
151 Flinders Street
Melbourne 3000

Conseiller commercial
Haut-commissariat du Canada
Commonwealth Avenue
Yarralumla 2600
Canberra ACT

AUTRICHE
Conseiller commercial
Division commerciale
Ambassade du Canada
Dr. Karl Luegerring 10
1010 Vienne

BELGIQUE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
rue de la Science, 35
B-1040 Bruxelles

BRÉSIL
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Caixa postal 07-0961
SDS-Edificio Venacio IV cobertura
70000 Brasilia DF

Consul et délégué commercial
Consulat du Canada
Caixa postal 2164-ZC-00
Edificio Metropol
Avenida Presidente Wilson 165
Rio de Janeiro

Consul et délégué commercial
Consulat du Canada
Caixa postal 6034
Edificio Scarpa
Avenida Paulista, 1765, 9 andar
São Paulo

CHILI
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Ahumada 11, 10th Floor
Casilla 771 (adresse postale seulement)
Santiago

APPENDICE II (*Suite*)

Pays, nom et adresse

CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
16 San Li Tun
Pékin

COLOMBIE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Apartado Aereo 53531/2
Calle 58 N° 10-42
Bogotà

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Mission du Canada auprès des communautés européennes
rue de la Science, 35
B-1040 Bruxelles, Belgique

COSTA RICA
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Apartado Postal 10303
5th Floor, Edificic Amalia
Avenida 1 y Calle 7
San José

CÔTE-D'IVOIRE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
C.P. 21194
Édifice Le Général
Angle av. du Commerce et Plateau
Bottreau-Roussel
Abidjan

CUBA
Division commerciale
Ambassade du Canada
Gaveta 6125
Calle 30 N° 518 esquina 7ª Avenida
Miramar
La Havane

Adresser tout courrier à:
Division commerciale
C.P. 499 (HVA)
Ottawa (Ontario), Canada
K1N 5T7

DANEMARK
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Prinsesse Maries Allé 2
Copenhague V

Pays, nom et adresse

ESPAGNE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Apartado 117
35, Nunez de Balboa
Madrid

ÉTATS-UNIS
Conseiller (économique)
Ambassade du Canada
1746 Massachusetts Ave., N.W.
Washington (D.C.) 20036

Consul général adjoint (affaires commerciales)
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York (New York) 10020

Consul général et délégué commercial
Consulat général du Canada
900 Coastal States Building
260 Peachtree Street
Atlanta (Georgie) 30303

Consul et premier délégué commercial
Consulat général du Canada
500 Boylston Street
Boston (Massachusetts) 02116

Consul et délégué commercial
Consulat du Canada
Main Place Tower
14th Floor
Buffalo (New York) 14202

Consul et premier délégué commercial
Consulat général du Canada
310 South Michigan Ave., Suite 2000
Chicago (Illinois) 60604

Consul et premier délégué commercial
Consulat du Canada
Illuminating Building
55 Public Square
Cleveland (Ohio) 44113

Consul et délégué commercial
Consulat du Canada
2100 Adolphus Tower
1412 Main Street
Dallas (Texas) 75202

Consul et premier délégué commercial
Consulat du Canada
1920 First Federal Building
1001 Woodward Avenue
Detroit (Michigan) 48226

APPENDICE II (*Suite*)

Pays, nom et adresse

Consul et délégué commercial
Consulat général du Canada
510 West Sixth Street
Los Angeles (Californie) 90014

Consul et délégué commercial
Consulat du Canada
15 South Fifth Street
Minneapolis (Minnesota) 55402

Consul et premier délégué commercial
Consulat du Canada
3 Parkway Bldg., Suite 1310
Philadelphie (Pennsylvanie) 19102

Consul et délégué commercial
Division commerciale
Consulat général du Canada
1 Maritime Plaza
Golden Gateway Center
San Francisco (Californie) 94111

Consul général et délégué commercial
Consulat général du Canada
412 Plaza 600
Sixth et Stewart
Seattle (Washington) 98101

FRANCE
Ministre-Conseiller
(affaires commerciales)
Ambassade du Canada
35, avenue Montaigne
Paris 8e

GRANDE-BRETAGNE
Ministre (affaires commerciales)
Haut-commissariat du Canada
One Grosvenor Square
Londres WIX OAB, Angleterre

Délégué commercial du Canada
Ashley House
181 West George Street
Glasgow G2 2HS, Écosse

GRÈCE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
4 Ioannou Ghennadiou St.
Athènes 140

GUATEMALA
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Apartado 400
Edificio Etisa, Plazuela España

Pays, nom et adresse

7a Avenida 12-19, Zone 9
Guatemala, A.C.

HONG KONG
Délégué commercial du Canada
Commissariat du Canada
14/15 Floors, Asian House
1 Hennessy Road
C.P. 20264
Hong Kong

INDE
Conseiller (Développement et
affaires commerciales)
Haut-commissariat du Canada
C.P. 5208
Chanakyapuri
New Delhi 21

INDONÉSIE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Djalan Budi Kemuliaan N° 6
Djakarta

IRAN
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
C.P. 1610
Immeuble Bezrouke
Angle av. Takht Jamshid et rue Forsat
Téhéran

IRLANDE
Division commerciale
Ambassade du Canada
65/68 St. Stephen's Green
Dublin 2

ISRAËL
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
84, rue Hahashmonaim
Tel-Aviv

ITALIE
Ministre (affaires commerciales)
Ambassade du Canada
Via G.B. De Rossi 27
00161 Rome

Consul général et premier
délégué commercial
Consulat général du Canada
Via Vittor Pisani 19
20124 Milan

APPENDICE II (*Suite*)

Pays, nom et adresse

JAMAÏQUE
Secrétaire commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 1500
Tobago Road
Corner Trafalgar Road and
Knutsford Boulevard
Kingston 10

JAPON
Ministre (affaires commerciales)
Ambassade du Canada
Bureau de poste Akasaka
Tokyo 107

KENYA
Secrétaire commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 43778
Industrial Promotion Services Building
Kimathi Street
Nairobi

LIBAN
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
C.P. 2300
Centre Sabbag, 3e étage
rue Hamra
Beyrouth

MALAYSIA
Secrétaire commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 990
A.I.A. Building, Ampang Road
Kuala Lumpur

MEXIQUE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Apartado Postal 5-364
Melchor Ocampo 463, 7th floor
Mexico 5 (D.F.)

NATIONS UNIES
Mission permanente du Canada auprès
des Nations unies
866 United Nations Plaza, Suite 250
New York (New York) 10017

NIGERIA
Secrétaire commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 851

Pays, nom et adresse

Niger House
1/5 Odunlami Street
Lagos

NORVÈGE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Postuttak
Oslo 1

NOUVELLE-ZÉLANDE
Conseiller commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 12-049 Wellington-Nord
ICI Building, 3rd Floor
Molesworth Street
Wellington

PAKISTAN
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
C.P. 1042
Diplomatic Enclave
Ramna 5
Islamabad

PAYS-BAS
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Sophialaan 7
La Haye

PÉROU
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Casilla 1212
Edificio El Pacifico
Angle Avenida Arequipa et
Plaza Washington
Lima

PHILIPPINES
Consul général et premier
délégué commercial
Consulat général du Canada
Commercial Center
C.P. 971
Makati, Rizal

POLOGNE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Matejki 1/5
Srodmiescie
Varsovie

APPENDICE II (*Suite*)

Pays, nom et adresse

PORTO RICO
Consul et délégué commercial
Consulat du Canada
1606 Pan Am Building
Hato Rey (Porto Rico) 00917

PORTUGAL
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Rua Rosa Araujo, 2-7°, 7th floor
Lisbonne 2

RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Kasr el Doubara Post Office
6 Mohamed Fahmy El Sayed Street
Garden City
Le Caire, République Arabe d'Egypte

SINGAPOUR
Conseiller commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 845
International Building, 11th Floor
360 Orchard Road
Singapour 1

SRI LANKA (ci-devant Ceylan)
Division commerciale
Haut-commissariat du Canada
C.P. 1006
6 Gregory's Road
Cinnamon Gardens
Colombo

SUÈDE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
C.P. 16129
Tegelbacken 4
S-103 23 Stockholm 16

SUISSE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Kirchenfeldstrasse 88
3000 Berne

TCHÉCOSLOVAQUIE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Chancery, Mickiewiczova 6
Prague 6

Pays, nom et adresse

THAÏLANDE
Secrétaire commercial et consul
Ambassade du Canada
C.P. 2090
Thai Farmers Bank Building, 7th Floor
142 Silom Road
Bangkok

TRINITÉ ET TOBAGO
Secrétaire commercial
Haut-commissariat du Canada
C.P. 1246
Colonial Building
72 South Quay
Port of Spain, Trinité

TURQUIE
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
Nonehatun Caddesi 75
Gaziosmanpasa, Ankara

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
23 Starokonyushenny Pereulok
Moscou

VENEZUELA
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Apartado 62302
Avenida la Estancia N° 10
Ciudad Comercial Tamanaco
Caracas 106

YOUGOSLAVIE
Conseiller commercial
Ambassade du Canada
Proleterskih Brigada 69
Belgrade

ZAÏRE, RÉPUBLIQUE DE
(ci-devant le Congo)
Secrétaire commercial
Ambassade du Canada
C.P. 8341
Kinshasa

APPENDICE III

BUREAUX D'EXPANSION INDUSTRIELLE DES PROVINCES

TERRE-NEUVE	Department of Economic Development Confederation Building St. John's	
NOUVELLE-ÉCOSSE	Department of Development 5151 George Street Halifax	Agent General Province of Nova Scotia 20 Cockspur Street London S.W. 1, England
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Department of Industry and Commerce Charlottetown	
NOUVEAU-BRUNSWICK	Department of Economic Growth Centennial Building Fredericton	New Brunswick Development Office 3 Tilney Street London W1Y 6LD, England
QUÉBEC	Ministère de l'Industrie et du Commerce Hôtel du gouvernement Québec	Maison du Québec Rue de la Loi 15 1040 Bruxelles, Belgique
		Québec House 12 Upper Grosvenor Street London W1., England
		Délégation Générale du Québec 66, rue Pergolèse Paris 16e, France
		Québec Government Office Königsallee 30 - Kö-Center 4 Düsseldorf, République fédérale d'Allemagne
		Bureau du Québec Via Manzoni No. 16 20121 Milan, Italie
		Québec Government House 17 West 50th Street New York, N.Y. 10020 U.S.A.
		Québec Government Office Park Square Bldg. 31 St. James Avenue, Room 409 Boston, Mass. 02116 U.S.A.
		Québec Government Office 72 Adams Blvd. West Chicago, Ill. 60603 U.S.A.

APPENDICE III *(Suite)*

QUÉBEC *(Suite)*		Québec Government Office 1714 Adolphus Tower Bldg. 1412 Main Street Dallas, Texas 75202 U.S.A. Québec Government Office 510 West 6th Street Los Angeles, Calif. 90014 U.S.A.
ONTARIO	Ministry of Industry and Tourism 900 Bay Street Toronto 182	Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario Gigergasse 1 Vienna 1030, Austria Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario 28 Rue de la Loi 1040 Brussels, Belgium Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario Rua Convencao de Itu, 81 6° A, Apto. 6 01407 São Paulo, Brazil Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario Ontario House Charles II Street London SW1Y 4QS, England Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario Bockenheimer Landstr. 51 6 Frankfurt, Germany Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario Via Senato 12 20121 Milan, Italy Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario World Trade Center Bldg. Room 1219 4-1, Hamamatsu-cho 2-Chome Minato-Ku Tokyo 105, Japan

APPENDICE III (*Suite*)

ONTARIO (*Suite*)

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Strandvagen 7B
Stockholm, Sweden

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Suite 1834
230 Peachtree Street, N.W.
Atlanta, Georgia 30303
U.S.A.

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Suite 412
607 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116
U.S.A.

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Suite 705
11 East Adams Street
Chicago, Illinois 60603
U.S.A.

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Room 923, Fidelity Bldg.
1940 East 6th Street
Cleveland, Ohio 44114
U.S.A.

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Suite 1001
606 South Olive Street
Los Angeles, California 90014
U.S.A.

Ministry of Industry
and Tourism
Province of Ontario
Chamber of Commerce Bldg.
Room 1256
15 South 5th Street
Minneapolis, Minn. 55402
U.S.A.

APPENDICE III *(Suite)*

ONTARIO *(Suite)*		Ministry of Industry and Tourism Province of Ontario Suite 1080 1251 Avenue of the Americas New York, N.Y. 10020 U.S.A.
MANITOBA	Department of Industry and Commerce 509 Norquay Building 401 York Ave. Winnipeg, R3C 0P8	
SASKATCHEWAN	Department of Industry and Commerce Saskatchewan Power Bldg. Regina	Agent General Saskatchewan House 28 Chester St. Belgrave Square London, S.W.1, England
ALBERTA	Department of Industry and Commerce Centennial Building Edmonton	Agent General Province of Alberta 37 Hill Street Alberta House London, W.1, England
		Department of Industry and Commerce Province of Alberta 7th Floor Akasaka Tokyo Building 14-3, 2-Chome Nagata-cho, Chigoda-Ku Tokyo 100, Japan
		Department of Industry and Commerce Province of Alberta 703, 510 West Sixth Street Los Angeles, California 90014 U.S.A.
COLOMBIE-BRITANNIQUE	Department of Industrial Development, Trade and Commerce Parliament Buildings Victoria	British Columbia House 599 Market Street San Francisco, California 94105 U.S.A.
		British Columbia House 3303 Wilshire Boulevard Los Angeles, California 90010 U.S.A.
		British Columbia House 1-3 Regent Street London S.W. 1Y, 4NS England

APPENDICE IV

BANQUES À CHARTE DU CANADA

BANQUE DE MONTRÉAL
129 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal 1, Québec

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
44 ouest, rue King
Toronto, Ontario

BANQUE TORONTO-DOMINION
55 ouest, rue King
Toronto 1, Ontario

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
221 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
Ouest, Commerce Court
Toronto, Ontario

BANQUE ROYALE DU CANADA
1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec

BANQUE CANADIENNE NATIONALE
Place d'Armes
Montréal, Québec

BANQUE MERCANTILE DU CANADA
1015, côte du Beaver Hall
Montréal, Québec

BANQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
1725 Two Bentall Centre
Vancouver 1, Colombie-Britannique

L'UNITÉ, BANQUE DU CANADA
Pièce 1010
151, rue Sparks
Ottawa, Ontario

APPENDICE V

BUREAUX D'EXPANSION INDUSTRIELLE DES COMPAGNIES FERROVIAIRES

LE NATIONAL-CANADIEN
Gérant général
Département du développement industriel
C.P. 8100
Montréal 101, Québec

LE PACIFIQUE-CANADIEN
Gérant
Développement industriel
Bureau 332
Gare Windsor
Montréal 101, Québec

HF3226/.A314
Canada. Ministère de l'ind
L'exploitation d'une
entreprise au canada.
ADUK 1969 Pt.2

DATE DUE

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA
222456

Publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, Canada
Published by the Department of Industry, Trade and Commerce, Ottawa, Canada

Information Canada
Ottawa, 1973

Numéro de catalogue: C2-3873/11F

(This publication is also available in English)